

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le douze décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

**PRESENTS** : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE  
Mme CHALANCON-LYOTIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

**EXCUSEES :**

Mme VINSON  
Mme VILLEVIEILLE

n° 20231212\_D\_133

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

**Objet : Contrat**  
**Territorial Loire**  
**Affluent Vellave 2024**  
**-2026**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau explique au conseil communautaire que L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé la feuille de route, la stratégie de territoire et la première phase du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2021-2023 lors du Conseil d'Administration du 08 mars 2021.

Pour rappel, ce contrat a pour objectif :

- D'atteindre le bon état des eaux sur les masses d'eau en état moyen du périmètre (Foletier, Ran, Chalon, Semène aval et les Gravières de Bas-en-Basset, Courbières),
- D'atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Ramel en état médiocre,
- De maintenir le bon état des eaux sur les 8 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubaigues, Pompét et Semène amont).

La première phase du Contrat Territorial arrive à son terme à la fin de l'année 2023. Son bilan n'est pas satisfaisant. Le taux de réalisation par rapport au prévisionnel financier est convenable : 77%. En revanche, en termes de linéaires de travaux, il n'y a que 25% des objectifs qui ont été réalisés. L'EPAGE invoque de nombreuses raisons pour expliquer ce mauvais résultat : Tout d'abord, il y a eu une forte demande des EPCI pour les travaux d'entretien rivulaire et de restauration de berges, ce qui a laissé moins de temps aux équipes pour se focaliser sur le programme d'actions. Du retard a également été pris avec le délai de 15 mois pour obtenir la DIG et l'arrêt des chantiers en été 2023 pour préparer le bilan de la première phase et le prévisionnel de la seconde. Ensuite, la capacité de la cellule d'animation semble avoir été sous-dimensionnée par rapport au programme d'actions. À ce constat, il faut ajouter de nombreux mouvements dans la masse salariale qui ont, de fait, diminué la capacité de la cellule d'animation. Enfin, la taille importante du territoire est mise en cause puisqu'elle favorise un mitage des actions, ce qui réduit l'efficacité de chaque intervention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

AR Prefecture

Des propositions ont été faites pour parvenir à relever le bilan lors de la seconde phase : augmentation de la cellule animation de 0.5 ETP Technicien rivière et volonté de mieux calibrer la programmation d'actions par rapport à la capacité de la cellule d'animation.

043-244301131-20231212-20231212\_D  
Reçu le 15/12/2023

Une phase de concertation est actuellement conduite par l'EPAGE Loire-Lignon avec les EPCI du territoire et les partenaires techniques pour affiner la programmation du second Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2024-2026.

L'EPAGE Loire-Lignon assurera, comme pour la première phase, l'animation et la coordination générale du contrat et sera maître d'ouvrage des actions de restauration des milieux (cours d'eau et zones humides) ; de suivis et d'inventaires, d'études sur les volets qualité et quantité, d'animations pédagogiques et d'actions de communication ainsi que d'opérations sur le volet pollution diffuse agricole aux côtés des autres maîtres d'ouvrages du contrat.

#### **Présentation des perspectives du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2024 -2026 :**

##### **Volet A :**

Le volet A comportera 36 fiches actions pour 5 maîtres d'ouvrage. La majorité des fiches actions sont dans la continuité de la programmation 2021-2023. 3 nouvelles fiches actions ont été proposées respectivement par l'EPAGE, le CEN RA et l'ONF. Seule celle de l'ONF peut potentiellement concerner le territoire de la CCLS puisqu'elle propose une animation pour la préservation et la prise en compte des zones humides en forêts publiques.

##### **Volet B :**

Le volet B comportera 14 FA pour 6 maîtres d'ouvrage. La stratégie et la majorité des actions 2021-2023 sont poursuivies. 5 nouvelles fiches actions sont proposés par la Chambre d'Agriculture 43 (CA43), Mission Hale, la FDCUMA et l'EPAGE. Ces actions consistent en la mise à disposition de documents de communication et des animations et des accompagnements dans le changement des pratiques agricoles. Elles peuvent donc potentiellement concerner la CCLS. Certaines actions sont mises de côté :

- Accompagnement individuel sur la gestion des bio-agresseurs des cultures
- Accompagnement collectif vers le changement de pratiques
- Animation ressource en eau et abreuvement

##### **Volet C :**

Les actions de communication seront poursuivies. En revanche, les programmes pédagogiques se feront dorénavant avec des prestations externes.

Deux actions sont prévues pour 2026 : Etude de la qualité des eaux et Bilan du CT LAV.

##### **Volet D :**

Modification poste Technicien Zones Humides : arrêt partie animation scolaire au profit de plus d'implication dans les actions ZH.

Proposition d'augmentation de 0.5 ETP Technicien rivière pour répondre à la programmation d'actions phase 2. Le dimensionnement des actions pourra être réévalué selon l'arbitrage pour que le calibrage soit fait au mieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet de contrat 2024-2026 et ses annexes (stratégie, feuille de route, fiches actions)
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat 2024-2026 et tous les documents qui s'y rapportent.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture Julie TARERAT

043-244301131-20231212-20231212-D-133-DE  
Reçu le 15/12/2023